

- Coordonner, superviser et participer à la production ou à la diffusion ;
- Veiller au maintien à son plus haut niveau de performance technique et d'opérabilité de l'unité fonctionnelle.
- Assurer les reportings à sa hiérarchie.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien d'Exploitation des Equipements Audiovisuels doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Maîtrise des signaux vidéo et audio, analogiques et numériques, compressés et non compressés ;
- Niveau maîtrise en normes, appareils de mesure et de contrôle des signaux vidéo et audio ;
- Maîtrise du fonctionnement et de l'exploitation de tous les matériels audiovisuels de production : mélangeur vidéo, générateur d'effets spéciaux, console audio, magnétoscopes, serveurs, caméras, générateur d'écriture, grilles...;
- Niveau pratique en réseaux de télécommunications : satellite, fibre optique, réseau hertzien, lignes dédiées ;
- Niveau pratique en réseaux de transmission de données ;
- Niveau pratique en informatique bureautique et réseaux ;
- Niveau pratique en prise de vue et éclairage ;
- Niveau pratique en prise de son ;
- Notions en alimentation électrique ;
- Expertise en architecture technique de son unité fonctionnelle ;
- Niveau pratique en organisation de la production et de la diffusion audiovisuelle ;
- Participer à l'installation et à la désinstallation des équipements audiovisuels ;
- Avoir au moins la maîtrise de la maintenance 1^{er} degré ;
- Notions en anglais.

❖ Comportementales :

- Attentif ;
- Réactif ;
- Disponible ;
- Polyvalent ;
- Travail en équipe.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Le poste est basé à Laayoune.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

Note Finale =

Note du test oral*0,6 + Note du test pratique* 0,4

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation relative à l'exploitation audiovisuelle	Note/20	Arabe et français	1 H

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- **Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.**
- **Une (1) copie de chaque diplôme (en un seul fichier).**
- **Une (1) copie de la CIN.**

Tout dossier incomplet est systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le **....13 JUIN 2025.**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faiçal LARAÏCHI
Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision
28 MAI 2025